



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: mec_sympa

Contribution le : 03/08/2019 10:57:40

Citation :

Cr42 a écrit:

Je comprend pas pourquoi il y a tant de refus pour ce compteur
c'est un compteur nouvelle génération fonctionnant par CPL donc peu d'émission d'ondes
car beaucoup de ceux qui le refusent possèdent smartphone, connexion Wifi qui émettent sûrement
10 fois plus d'ondes

Un peu d'accord avec toi. Moi, il me l'ont installé, il était(est) à l'intérieur dans un racoin, un peu
galère pour voir la consommation.

La plupart des personne qui se plainte c'est de devoir passer au contrat supérieur, vu que l'ancien
compteur était plus permissif en watt consommé.